ENFANCE ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE CULTURE LOGEMENT SANTÉ EUROPE MOBILITÉ ÉNERGIE JEUNESSE FORMATION CONTINUÉE EMPLOI

THÉMATIQUES

Les jeunes sont l'avenir, ils sont notre avenir... Mais où et comment les reconnaît-on comme acteurs responsables? Où et comment leur permet-on de construire et déployer leur potentiel de citoyenneté? Le soutien public aux organisations de jeunesse, l'engagement de tous les jeunes dans les associations et dans la vie culturelle et sociale doivent être privilégiés et valorisés. Le renforcement des solidarités et de la prévention doit absolument prendre le pas sur la répression et la stigmatisation des jeunes.

QUELLES ETAIENT NOS REVENDICATIONS DE 2004 ?

Lors des élections régionales de 2004, le Mouvement ouvrier chrétien revendiquait un réel soutien aux organisations de jeunesse qui devait se concrétiser par :

- un refinancement qui prend en compte la réalité de terrain des organisations de jeunesse (OJ). Celui-ci devant se faire par la revalorisation du forfait de base et des dépenses admissibles;
- une réforme du décret de 1980 relatif aux organisations de jeunesse en vue, notamment, de permettre le subventionnement de trois permanents;
- la mise sur pied d'un Conseil de la Jeunesse d'Expression française (CJEF) réellement ouvert, participatif et représentatif;
- un soutien à la rénovation et à la construction d'infrastructures des OJ.

COMMENT CES REVENDICATIONS ONT-ELLES ETE INTEGREES DANS LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

La déclaration de politique communautaire s'inscrivait dans la droite ligne de nos revendications en ce qui concerne le secteur jeunesse.

En effet, on trouve, dans la déclaration gouvernementale, la volonté : « de mettre en place une véritable politique de jeunesse, encourager la participation des jeunes, soutenir l'engagement bénévole, assurer le financement de la vie associative et investir dans les partenariats et accessibilités aux infrastructures. »

«Au niveau local, le gouvernement adoptera le projet de décret relatif aux Conseils consultatifs locaux de jeunes (CCLJ). Au niveau communautaire, le gouvernement veillera à réformer le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) afin qu'il devienne aussi le lieu de l'expression de la parole de tous les jeunes et de la défense de leurs intérêts, et ce dans les processus de décision des autorités publiques, à tous les niveaux de pouvoir.»

«Le gouvernement garantira le financement des politiques structurelles de l'associatif jeune, conformément aux modifications décrétales adoptées lors de la précédente législature. Il révisera le mode de subventionnement des organisations de jeunesse afin de mieux prendre en compte la réalité de ces organisations.»

«Au niveau des infrastructures, en collaboration avec les Régions, le gouvernement portera une attention particulière à la rénovation et à la mise en conformité des infrastructures accueillant les activités des jeunes. Il veillera également à soutenir la création de partenariats avec des écoles et s'attachera à investir dans le centre de prêts de matériel de la Communauté française qui sera également rendu accessible aux communes.»

«Au niveau logistique, il poursuivra l'équipement des centres de jeunes et des organisations de jeunesse en matériel et logiciel informatique afin que ceux-ci concourent à l'utilisation active



et réfléchie des nouvelles technologies par les jeunes, et tout spécialement par les jeunes issus des milieux les plus défavorisés. »

En matière d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse, le gouvernement avait convenu de réserver la priorité à la prévention, ce qui rejoignait les préoccupations du MOC. La déclaration de politique communautaire indique que : « Le gouvernement veillera à poursuivre l'investissement dans les politiques de prévention qui doivent s'inscrire dans un cadre pluriannuel. Il mettra tout en oeuvre pour agir sur les conditions de vie génératrices de violence, d'exclusion et de marginalité. Il améliorera le fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, responsables de la prévention au plan local, afin de les rendre plus opérationnels ainsi que leurs relations avec le Service de l'aide à la jeunesse.»

« En vue de renforcer la cohérence et les synergies entre l'ensemble des acteurs opérant dans le secteur de la prévention relevant des différents niveaux de pouvoir, le gouvernement mettra sur pied, par « zones de prévention » à déterminer, un espace de coordination de l'ensemble des politiques menées à l'égard des jeunes dans la zone concernée. Il proposera à cet effet un accord de coopération à conclure avec les autres niveaux de pouvoir en vue d'y associer l'ensemble des services et associations actives dans le secteur. »

« Au-delà de la mise sur pied de cet espace de coordination, il favorisera la coopération entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, l'ONE, l'enseignement, la santé mentale, les services de planning familial, la politique de jeunesse, la culture, le sport, etc. en développant des actions communes. »

QU'A FAIT LE GOUVERNEMENT?

Le gouvernement de la Communauté française a réalisé certains points seulement de sa déclaration gouvernementale : la réforme du CJEF et la révision du décret de 1980, qui devrait être finalisée avant la fin de la législature.

L'impulsion a été donnée au modèle de la consultation directe des jeunes, ce qui, sans mesures d'accompagnement, peut mener à de réelles dérives : il faut en effet veiller à faire émerger la parole des jeunes de milieu populaire, en évitant que l'expression soit « confisquée » par les jeunes qui, pour des raisons sociales, économiques ou culturelles, y auront plus facilement accès.

En outre, différentes lacunes sont hélas à déplorer.

Une politique « éparse » de la jeunesse

La compétence « jeunesse » est morcelée entre divers niveaux de pouvoir sans articulation réelle. Cette réalité engendre une dispersion des énergies, un manque d'efficacité, et surtout, une absence de politique globale et cohérente. Par exemple, en Communauté française, l'aide à la jeunesse dépend d'un ministère (en lien avec le Fédéral), le secteur jeunesse est organisé par un autre et certains autres aspects (l'emploi dans les organisations de jeunesse par exemple) par un troisième. Aussi, des initiatives sont initiées sans structuration et articulation avec les niveaux de pouvoirs concernés. Par exemple, les communes (compétence régionale) lancent des conseils consultatifs des jeunes de toutes natures, sans cohérence ni concertation. Par ailleurs, des politiques régionales et communautaires comme l'emploi, la formation et l'enseignement, par exemple, sont menées sans aucune concertation au sein des instances communautaires prévues pour consulter la parole des jeunes.

Les premiers concernés par des enjeux aussi fondamentaux ne sont pas ou peu consultés! À l'heure où le monde politique et institutionnel entend promouvoir l'implication et la participation des jeunes à la vie politique (au sens large), cette question a toute son importance.

La réforme du CJEF a été réalisée en vue de créer un Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française (CJCF). Cette nouvelle structure, qui garde un pouvoir d'avis, a le mérite d'ouvrir les lieux de concertation (forums, espaces, assemblées, etc.) et d'associer davantage de jeunes qui n'appartiennent pas forcément à des organisations existantes. La question est maintenant de savoir comment ce nouveau public pourra être touché...

Concernant le soutien logistique, en revanche, il n'y a pas d'avancées concrètes : mouvements de jeunesse et maisons de jeunes ont pu compter sur un budget consacré aux infrastructures, mais ce budget est tout à fait insuffisant au regard des besoins.

Une politique sécuritaire et stigmatisante

Le MOC est très inquiet de la logique sécuritaire qui semble avoir dominé les politiques de la jeunesse au cours de la législature écoulée, suite notamment à quelques dramatiques faits divers, et contrairement aux intentions affichées par le gouvernement de la Communauté française.

Les caméras de surveillance, les appareils de type « Mosquitos », les couvre-feux instaurés dans certaines communes nous semblent être des mesures totalement inadéquates. Elles sont stigmatisantes car elles donnent à penser que les jeunes sont tous potentiellement susceptibles de troubler l'ordre public. Par

ailleurs, elles sont généralement contraires aux droits fondamentaux et contribuent en tout cas à alimenter un risque de dérive sécuritaire et liberticide.

En outre, le MOC ne peut se réjouir de l'ouverture de places supplémentaires en centres fermés pour la prise en charge de mineurs délinquants. D'autant plus que les budgets « prévention », au sein des budgets « aide à la jeunesse », n'ont pas augmenté au cours de la législature, quand ils n'ont pas été rabotés. C'est pourtant à travers la prévention qu'un travail fondamental peut et doit être fait en vue de réduire les injustices économiques et les discriminations sociales qui excluent les jeunes et sont souvent à la base de comportements violents.

NOS PISTES DE REVENDICATIONS POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Une politique cohérente de la jeunesse

Comme espace de prise de responsabilité, de solidarité, d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté par l'action, les Organisations de jeunesse ont largement démontré leur importance sociale. Une politique cohérente de la jeunesse doit s'appuyer largement et prioritairement sur ce secteur qui articule les dimensions locales et communautaires.

Si nous voulons que notre société progresse, il est fondamental d'apporter un soutien politique aux associations. C'est un enjeu fondamental de développement mais aussi de démocratie. La politique de jeunesse doit être globale (envisager les jeunes dans leur globalité et pas sous l'angle d'une situation particulière et ponctuelle : bénéficiaire de l'aide à la jeunesse, du CPAS...) et transversale (elle ne doit pas être limitée au secteur jeunesse en tant que tel, mais doit concerner l'enseignement, l'emploi, la formation, la mobilité...). Il est aussi essentiel de valoriser l'apport positif des jeunes à la vie en société plutôt que de stigmatiser, comme on a trop souvent tendance à le faire, des actes et des attitudes répréhensibles mais limités.

Nous demandons:

- Dans un souci de cohérence, une meilleure articulation des politiques de jeunesse, en opérant, au besoin, des regroupements de compétences.
- Un plan Emploi (renforçant leurs moyens en personnel) pour les organisations de jeunesse qui ont des missions à la taille de la Communauté françai-

se. Ce plan Emploi doit associer les Régions et la Communauté française.

- Un soutien aux infrastructures locales de jeunesse et une politique volontariste associant les Régions et les communes. La charte associative récemment signée doit devenir un nouveau levier d'action et de concertation au niveau local et l'accès aux infrastructures scolaires inoccupées pendant les périodes de vacances scolaires doit être assuré aux organisations de jeunesse pour l'organisation de centres de vacances.
- Un renforcement de la formation en organisations de jeunesse, vecteur indispensable pour développer chez les jeunes les capacités et la motivation à jouer un rôle de citoyen actif et responsable.

Une politique qui facilite et renforce la mobilité des jeunes, entre les lieux de vie et d'engagement surtout, mais entre les pays aussi.

- Une attention particulière au sport pour le plus grand nombre de jeunes, tant en matière d'accès aux infrastructures sportives que de promotion du sport à l'école et dans les associations.
- Un renforcement du centre de prêts de Naninne qui permet de mutualiser les besoins des organisations de jeunesse, particulièrement pour les mouvements de jeunesse.

Une politique qui favorise la prévention et la valorisation

D'une part, le Mouvement ouvrier chrétien estime utile de rappeler son opposition ferme à la logique sécuritaire qui domine actuellement en matière de jeunesse. Trop souvent, on pointe la jeunesse délinquante ou violente, et trop souvent on néglige de valoriser les initiatives et les apports précieux d'une très large majorité de jeunes.

- L'éducation aux médias, en ce compris une approche critique des nouvelles technologies, doit faire partie des apprentissages scolaires et aussi être organisée dans le champ associatif (voir fiche « Culture »).
- Mais l'éducation aux médias ne suffira pas à protéger les jeunes de toutes les sollicitations, surtout publicitaires, qui leur sont adressées. Le MOC réclame que la publicité commerciale à destination des enfants et des jeunes soit plus strictement régulée, tant au niveau de la Communauté française qu'au niveau européen, dans le sens d'un plus grand respect de l'autre et d'une consommation plus responsable et plus durable.

OUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

4

 ∞

က

9

4

2

0

മ

Par ailleurs, le MOC rappelle que l'Aide à la Jeunesse est un filet de sécurité créé par la société pour gérer des situations de détresse et de déviance qui n'ont pu être solutionnées par le tissu social qui encadre les jeunes. La plupart des jeunes n'en arrivent donc jamais à un tel stade car ils ont autour d'eux des personnes qui les épaulent, les encadrent; bref leur permettent de se construire et de grandir. Mais il arrive trop souvent que des jeunes cumulent des handicaps, liés à la pauvreté, l'exclusion, la discrimination, parfois dès la plus petite enfance. Le MOC rappelle l'importance de renforcer la lutte contre les inégalités et d'investir dans la dynamique associative qui entoure les jeunes, et particulièrement les Organisations de Jeunesse et les Centres de jeunes ; et de créer ainsi plus de cohésion sociale autour des jeunes. Faire cela, c'est donner plus de chances aux jeunes de se construire dans une société qui les accueille, au lieu de « se borner » à gérer les turbulences de leur vie.

Le MOC propose dès lors de renforcer une politique préventive avant tout.

- Celle-ci doit être dotée de moyens suffisants et doit associer tous les secteurs en lien avec la jeunesse, de l'école aux organisations de jeunesse et à l'aide à la jeunesse en passant par l'action sociale dans les quartiers. Une prévention digne de ses ambitions doit renforcer de façon globale la lutte contre les différentes causes d'exclusion. Le MOC encourage toute les initiatives qui viseront à décloisonner ces actions et renforcer les cohérences.
- Le MOC insiste sur un renforcement de la collaboration entre le monde de l'école et celui de l'Aide à la jeunesse. La mise en place de Services d'accrochage scolaire, destinés à prévenir le décrochage scolaire, ont constitué une étape importante dans cette voie, qui doit être poursuivie.
- Le MOC s'était réjoui de l'intention du gouvernement de « soutenir la parentalité » dans les politiques de l'enfance. Il estime ce soutien primordial pour les parents d'adolescents et plaide pour la création de lieux d'information, d'écoute et d'échange.

Le MOC insiste aussi sur l'importance d'apporter des réponses rapides aux jeunes en difficultés et à leurs familles, lorsque la prévention n'a pas permis d'éviter les souffrances.

